



**POLITIQUE  
“POUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL  
DES ENFANTS”**

## CONTEXTE et ENJEUX :

Selon l'Organisation Internationale du Travail, le travail des enfants constitue une violation des droits fondamentaux de l'Homme.<sup>1</sup>

Les faits montrent (source OIT – Organisation Internationale du Travail) qu'il existe un lien étroit entre la pauvreté des ménages et le travail des enfants. En tenant les enfants à l'écart de l'école, toute promotion sociale est limitée. La grande majorité du cacao étant produite par des petits exploitants, les ménages font face aux réalités de la pauvreté rurale à laquelle peut s'ajouter la difficulté d'accéder à une éducation de qualité par manque de structure locale.

L'Organisation Internationale du Travail s'appuie sur 2 normes qui ont été adoptées mondialement et qui sont des piliers juridiques de la lutte contre le travail des enfants :

- Convention 138 sur l'âge minimum adoptée en 1973 : fixation à 15 ans (13 ans pour les travaux légers) de l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail. L'âge est fixé à 18 ans pour le travail dangereux.
- Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants adoptée en 1999. Les États qui l'ont ratifiée doivent éliminer les pires formes de travail des enfants âgés de moins de 18 ans, notamment toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire.

Il incombe à la communauté internationale de veiller à ce que ces normes soient appliquées et notamment en faisant preuve de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement mondiale.

En Afrique de l'Ouest et particulièrement au Ghana et en Côte d'Ivoire les deux premiers pays producteurs de cacao au monde, l'ONG Internationale Cocoa Initiative estime que 1,56 millions d'enfants sont astreints au travail auprès de leur famille. Le travail forcé est moins répandu mais reste un risque réel dans ces pays.

Chez Valrhona, nous sommes conscients de cet enjeu majeur et décidons d'ancrer nos actions dans le pouvoir du collectif et de prendre position au sein de l'écosystème du commerce équitable pour lutter contre le travail des enfants.

## ENGAGEMENT COLLECTIF :

### **ADHESION A L'ICI – INTERNATIONAL COCOA INITIATIVE**

Valrhona a rejoint en 2017 l'ONG International Cocoa Initiative qui est présente au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Cette ONG œuvre pour assurer un meilleur avenir aux enfants des communautés productrices de cacao. L'ICI a ainsi testé et déployé des solutions de développement de Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE).

La priorité est d'adresser ces solutions sur nos approvisionnements d'Afrique de l'Ouest qui sont les plus à risque.

## **ENGAGEMENTS et MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR VALRHONA :**

### **1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIES AUX DROITS HUMAINS**

Notre cartographie des risques sur les Droits Humains dont le travail des enfants est actualisée régulièrement afin de s'assurer d'un meilleur pilotage auprès de nos partenaires.

### **2. DEVELOPPEMENT DE SYSTEMES DE SUIVI ET DE REMEDIATION DU TRAVAIL DES ENFANTS (SSRTE OU CLMRS EN ANGLAIS) SUR LES PAYS LES PLUS A RISQUES**

La méthode de système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) développé par l'ONG ICI repose sur les relais communautaires dans les villages afin d'identifier les enfants qui travaillent. L'objectif est de sensibiliser les familles et d'offrir aux enfants des activités non liées au travail. Petit à petit, le retour à l'école est facilité et suivi.

Nos partenaires mettent en place cette méthodologie et réalisent directement le reporting en collaboration avec ICI. Par ce suivi auprès des producteurs et des familles, la volonté de Valrhona est de s'assurer qu'aucun enfant ne travaille sur les exploitations.

## **INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE 2030 :**

1. 100% des pays seront couverts par un outil de cartographie des Droits Humains pour identifier les pays à risque de travail des enfants
2. 100% des pays à risques de travail des enfants seront couverts par un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) validé par un tiers

## **NOS AVANCEES 2024 :**

### **CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIES AUX DROITS HUMAINS**

Afin de guider au mieux nos actions et prioriser nos interventions, nous avons travaillé en collaboration avec un cabinet indépendant Greenflex à la mise à jour d'une cartographie des risques sur les Droits Humains (réalisée initialement en 2017). Des plans d'actions spécifiques vont être établis accompagnés d'un plan de déploiement dans nos origines les plus à risques.

### **DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE SUIVI ET DE REMEDIATION DU TRAVAIL DES ENFANTS (SSRTE)**

Depuis 2023, nous soutenons financièrement les SSRTE de la méthode ICI de nos partenaires en Côte d'Ivoire et au Ghana pour les déployer sur l'ensemble des communautés de nos zones d'approvisionnements.